

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF
AU RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL ET DE LA COMMISSION SUR
LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION SUR LA REFORME DU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS
MUNICIPAUX (RREM)**

Mise en contexte

Le conseil municipal, à l'assemblée ordinaire du lundi 17 décembre 2012, confiait à la Commission de la présidence du conseil et à la Commission sur les finances et l'administration le mandat (CM12 1148) d'étudier conjointement une motion proposée par l'Opposition officielle relative à une réforme du Régime de retraite des élus municipaux (RREM).

Le rapport a été déposé au conseil municipal le 17 juin 2013 et au conseil d'agglomération le 20 juin 2013.

Commentaires d'ordre général

Dans le cadre de leur mandat, les commissaires ont notamment comparé le RREM aux régimes de retraite suivants :

- membres de l'Assemblée nationale ;
- députés de la Chambre des communes ;
- employés de la Ville de Montréal.

Les commissaires ont pris acte du contexte touchant les régimes de retraite, notamment des demandes de la Ville à ses employés afin qu'ils contribuent davantage au financement de leur régime de retraite. Ils ont aussi pris connaissance du rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois intitulé « *Innover pour pérenniser le système de retraite* ».

Les commissaires sont d'avis que toute réforme du RREM doit s'inscrire dans la foulée des décisions du gouvernement du Québec faisant suite aux recommandations du comité d'experts.

Finalement, comme le dossier touche l'ensemble des élu(e)s du Québec, les commissaires interpellent l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

R-1

Que la Ville de Montréal adresse ses préoccupations au gouvernement du Québec ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités afin que ceux-ci statuent sur une éventuelle refonte du RREM en privilégiant la transparence, l'équité et l'égalité entre les élus.

Réponse à R-1

Le comité exécutif mandate la Direction des affaires institutionnelles afin d'analyser la recommandation conjointe de la Commission de la présidence du conseil et de la Commission sur les finances et l'administration et de faire les démarches appropriées, auprès de l'UMQ et de la FQM, notamment souscrire à la demande de l'UMQ pour la création d'un groupe de travail indépendant formé d'anciens élus et de citoyens pour analyser la situation de la rémunération des élus au Québec.

Dans son analyse, la Direction des affaires institutionnelles devra considérer :

- les orientations et conclusions des travaux de la commission parlementaire des finances publiques portant sur le rapport intitulé « innover pour pérenniser le système de retraite »;
- les démarches de la Ville auprès des représentants des employés afin de réduire globalement le coût des régimes de retraite.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission de la présidence du conseil et de la Commission sur les finances et l'administration pour la qualité de leur rapport intitulé « *Refonte du Régime de retraite des élus municipaux* » et pour la pertinence de la recommandation découlant de leurs travaux.